

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

Les 5 étapes essentielles pour voter par internet

DÈS LE
13 OCT.

JE ME CONNECTE
AU PORTAIL
ÉLECTIONS

→ Je reçois un lien à usage unique sur mon adresse de **messagerie professionnelle**.

→ Je crée mon mot de passe "élections" et je choisis une **question personnelle** dans le menu déroulant "défi".

DU
13 OCT.
AU
8 DÉC.



LISTES
ÉLECTORALES

→ Les listes électorales sont publiées en ligne sur le **portail élections** ou **affichées** par extraits, dès le 11 octobre, dans les écoles, établissements et services.

AU PLUS
TARD LE
16 NOV.

LES PROFESSIONS
DE FOI



ET LES
CANDIDATS

→ Les professions de foi et les candidats sont consultables sur le **portail élections** pour chacun de mes scrutins.

ENTRE LE
17 OCT.
ET LE
25 NOV.



MA NOTICE
DE VOTE

→ Ma notice de vote m'est remise **en main propre**, sur mon **lieu de travail** contre émargement, ou envoyée à mon **adresse postale**.

→ Elle contient mon **code de vote**.

DU
1^{ER} DÉC. 8 H
AU
8 DÉC. 17 H
(heure de Paris)



JE
VOTE !

→ Je vote avec mon **identifiant électeur**, mon **mot de passe élections** et mon **code de vote**.

www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022



MENJ - Octobre 2022